



CAPFISCAL  
CONSULTING



**Khoudia YAHIAOUI** est  
Consultante fiscale chez  
CAPFISCAL CONSULTING, en  
charge des questions de  
fiscalité internationale

## RENCONTRE D'EXPERT

# Le contrôle fiscal en Tunisie et en France, reflet d'une complexité des textes



**Noureddine FRIAA** est TAX  
Partner chez BDO Tunisie

*En Tunisie comme en France, la complexité des lois fiscales est l'un des obstacles à la relation de confiance entre les usagers et l'État. Les Conseils fiscaux ont un rôle important d'explication et de sécurisation des politiques fiscales de leurs Clients à jouer pour limiter les risques de contrôles fiscaux.*

L'INTERVIEW D'EXPERT - JUIN 2023

Après avoir été longtemps haut fonctionnaire de l'administration fiscale tunisienne, vous êtes aujourd'hui Tax Partner chez BDO, l'un des plus importants cabinets d'audit et de conseil dans le monde. Tournant de carrière ou bien envie de poursuivre la lutte contre la fraude fiscale du côté du privé, en protégeant vos Clients par la sécurisation de leurs pratiques fiscales ?

**Noureddine FRIAA** - Après une longue expérience en tant que haut cadre de l'administration fiscale tunisienne, j'ai décidé de rejoindre BDO Tunisie depuis près de 4 ans.

Naturellement, dans le secteur privé je ne suis plus dans une position de lutte directe contre la fraude fiscale, mais je suis plutôt dans une position de conseil et d'assistance pour une meilleure conformité de nos clients à la législation fiscale. Diffuser les bonnes pratiques fiscales et prodiguer les bons conseils fiscaux est une autre forme d'intervention qui réduira certainement la fraude et l'évasion fiscale.

Quand vous êtes proche de vos clients et à leur écoute permanente, quand vous êtes dans le partage et la diffusion d'une culture fiscale saine, vous pouvez changer le comportement fiscal pour un consentement spontané à l'impôt.

Notre département Tax au sein de BDO Tunisie essaie à travers ses différentes lignes de services d'inculquer et de diffuser une culture fiscale juste et équitable : assistance et conseil en matière de contrôle et contentieux fiscaux, accompagnement dans la documentation des transactions avec les parties liées, accompagnement des filiales des

multinationales dans la documentation des politiques de prix de transfert, publications techniques pour le grand public et animation de séminaires au profit des entreprises, des associations et des universités.

Donc mon rôle actuel est beaucoup plus impactant puisqu'il est préventif et qu'il encourage le consentement à l'impôt et la transparence fiscale pour construire une relation de confiance entre les autorités fiscales et les entreprises. Le respect de la législation fiscale et la prévention du risque qu'il soit fiscal, financier ou autre constituent l'ADN de BDO dans le monde et en Tunisie.

En effet, sans parler des voyous fraudeurs, partagez-vous, comme certains, l'idée que l'une des causes des fraudes fiscales est la complexité des lois fiscales pour les entreprises ?

**NF** - Effectivement la complexité d'un système fiscal est une contrainte non négligeable pour

l'accomplissement du devoir fiscal et ne peut pas conduire au consentement à l'impôt. La complexité, la lourdeur, l'incompréhension de tout système fiscal conduisent naturellement à la fraude et à l'évasion fiscale, surtout lorsque s'ajoute à tout cela une forte pression fiscale et une législation fiscale en perpétuel changement.

Ces dernières années le département TAX de BDO Tunisie n'a pas cessé de proposer de nouvelles dispositions fiscales, notamment pour simplifier l'accomplissement des obligations fiscales, élargir l'assiette fiscale, renforcer les garanties du contribuable en matière de contrôle et de contentieux fiscal, clarifier des flous fiscaux et une bonne

## LE DÉPARTEMENT TAX DE BDO TUNISIE œuvre pour le renforcement du consentement à l'impôt

## RENCONTRE D'EXPERT

partie de ces propositions a été bien entendue par les autorités tunisiennes.

Dernièrement, nous avons publié une étude sur la réforme fiscale engagée depuis 2013 qui a mis l'accent sur les réalisations et la conformité des dispositions fiscales retenues au niveau des lois de finances promulguées durant les 10 dernières années aux objectifs préfixés par le projet de réforme fiscale.

Un bilan de synthèse qui a été salué par tous puisqu'il a permis d'attirer l'attention sur la nécessité de repenser notre dispositif fiscal pour plus de simplification tout en tenant compte des nouveaux défis internationaux et de la conjoncture économique mondiale mouvante.

**Comment les Conseils tunisiens peuvent-ils être des acteurs efficaces aux côtés des entreprises sans leur faire courir de risques ? Être toujours plus près de la ligne blanche tout en veillant à toujours rester du bon côté de la ligne ?**

**NF -** La proximité est l'ADN de BDO pour être à l'écoute de ses clients et leur prodiguer les meilleurs conseils et l'assistance nécessaire pour réduire au maximum les risques fiscaux, financiers, économiques, sociaux, juridiques et comptables inhérents à leurs activités, sans toutefois s'immiscer dans les décisions finales de gestion qui leur reviennent au final.

Nous restons toujours sur cette ligne blanche sans transgérer les règles régissant la relation entre le conseiller fiscal et son client.

**Comment sont perçues par les Conseils tunisiens les questions liées à BEPS, Pilar 2 ou DAC 6 ?**

**NF -** Au sein de notre réseau BDO, les questions liées au BEPS, Pilar 2 ou DAC6 sont d'une grande importance. Les *Task force* de BDO se sont penchés sur ces sujets et suivent de très près la mise en œuvre de ces sujets transfrontaliers. BDO a aussi développé des outils en interne et a développé des programmes pour réussir l'implémentation de ces sujets dans les pays concernés.

Le projet BEPS par exemple en Tunisie est d'une grande importance depuis 2019 et BDO Tunisie a développé une expertise qui profite aujourd'hui aux entreprises établies en Tunisie et concernées par les problématiques de prix de transfert.

**La Tunisie reste-t-elle un partenaire sûr pour les entreprises françaises ou bien la complexité des lois fiscales de chaque côté de la mer, le renforcement des échanges d'informations entre les pays et le durcissement des lois françaises sur la fiscalité internationale rendent-elles le travail de sécurisation plus complexe pour les Conseils tunisiens ?**

**NF -** Les entreprises et les investisseurs français sont parmi les plus grands partenaires de la Tunisie et notre département Tax apporte aux entreprises françaises installées ou qui souhaitent s'installer en Tunisie toute l'assistance et tous les conseils requis pour une meilleure conformité fiscale aussi bien en Tunisie qu'en France.

Nos services sont réalisés à travers une coordination étroite et rapide avec les membres du réseau BDO implantés en France et ailleurs.

Je pense que pour prémunir les entreprises françaises exerçant en Tunisie et leurs partenaires locaux et étrangers (associés, fournisseurs, clients...) contre les risques fiscaux, cette coordination transfrontalière entre les membres du réseau BDO est indispensable pour les sécuriser face à la complexité et la rigidité des lois fiscales, aussi bien en France qu'en Tunisie.

**En France, on a le sentiment que les entreprises sont poussées à choisir systématiquement le moins-disant fiscal (risques d'abus de droit, de mini-abus de droit, renforcement des pénalités, pression sur les Conseils etc.). Qu'en est-il en Tunisie ?**

**NF -** Je pense que la recherche du moins-disant n'est pas spécifique au choix d'un conseil fiscal et que ça touche tous les secteurs et les domaines d'activités.

Quand le client estime obtenir en contrepartie des honoraires à payer au conseiller fiscal un service de qualité fourni par un professionnel confirmé et d'une bonne réputation, la question du moins-disant fiscal devient, à mon avis, secondaire. Je crois que les entreprises exerçant en Tunisie ont tendance à valoriser davantage le rôle du conseiller fiscal et l'apport que celui-ci peut fournir à l'entreprise et à son développement.

Pour le cas de la France et compte tenu de notre expérience avec les entreprises françaises installées en Tunisie, nous avons constaté que ces entreprises valorisent le rôle du conseiller fiscal et apprécient les services qu'il fournit à leur juste valeur.

**Qu'en est-il d'ailleurs du contrôle tunisien des entreprises européennes implantées en Tunisie ? La France collabore-t-elle avec la même efficacité avec les pays du Maghreb qu'elle l'exige de ses partenaires ?**

**NF -** Je crois que la Tunisie et la France se sont engagées dans les accords d'échanges bilatéraux et multilatéraux d'information à des fins fiscales et que le niveau d'exigence est réciproque.

À mon avis, il serait important de penser à écourter les délais d'échange d'informations tout en garantissant la qualité des informations échangées pour alléger la charge de gestion du contrôle fiscal pour les entreprises tunisiennes et françaises.

**Le rapprochement des lois comptables et des lois fiscales est-il un moyen efficace de lutter contre la fraude fiscale ou bien, au contraire, ces lois ont-elles des objectifs et un rythme d'évolution « politique » trop différents pour que ce rapprochement constitue un outil efficace de lutte contre la fraude ?**

**NF -** Au niveau du droit fiscal aussi bien tunisien que français ou international, la comptabilité est la source principale des informations nécessaires à l'établissement de l'assiette de l'impôt.

Le recours aux présomptions de fait ou de droit vient en second lieu.

Le rapprochement entre les normes comptables et les normes fiscales, fortement soutenu par les professionnels de la comptabilité et de la fiscalité, est de nature à faciliter la conformité fiscale des entreprises et devrait permettre

## RENCONTRE D'EXPERT

d'alléger la procédure contradictoire en matière de contrôle fiscal et d'éviter le recours inutile au contentieux fiscal.

Je pense que ce rapprochement pourrait être l'un des moyens les plus efficaces pour la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

**Quand on prend un tournant professionnel aussi important que le vôtre et que l'on travaille dans un milieu en évolution permanente avec des enjeux considérables, existe-t-il encore une vie après la fiscalité ?**

**NF** - Je crois que le fait de me retrouver depuis quelques années de l'autre côté de la barrière constitue pour moi une continuité naturelle. C'est un tournant professionnel très important qui m'a permis de me positionner de l'autre côté du débat contradictoire entre l'administration fiscale et les contribuables.

Ce changement m'a notamment permis d'avoir un autre regard sur la relation entre l'administration fiscale et les entreprises en quête du respect des règles de la conformité fiscale et de comprendre les difficultés et les contraintes

qu'affrontent les entreprises pour la création de la valeur, des richesses et l'accomplissement du devoir fiscal.

Je crois que pour améliorer le climat des affaires l'administration fiscale gagnerait à autoriser ses cadres à opter pour des passages même de courte durée dans le secteur privé et revenir de nouveau à la carrière administrative. Un tel choix devrait permettre de limiter les conflits relatifs à la qualification des faits et des données matérielles liés à la réalité économique de certains secteurs d'activité.

**Existe-t-il encore une vie après la fiscalité ?**

**NF** - La fiscalité est ma vie. Je la trouve très passionnante et en perpétuelle évolution, mais comme toute vie certainement viendra un jour où tout prendra fin ... j'espère que ce n'est pas pour demain. ■

**Noureddine FRIAA – TAX Partner- BDO Tunisie**

Mobile +216 93 699 850

[n.friaa@bdo.tn](mailto:n.friaa@bdo.tn)



**CAPFISCAL CONSULTING**  
78 rue de Monceau – 75008 PARIS  
Tél. +33 6 56 68 36 52  
[contact@capfiscalconsulting.fr](mailto:contact@capfiscalconsulting.fr)  
[www.capfiscalconsulting.fr](http://www.capfiscalconsulting.fr)

